Image not found or type unknown

Rupture cdi durant essai et signature d un cdd

Par **Abc13100**, le **14/08/2013** à **22:23**

Bonjour,
Je suis actuellement en période d essai pour un contrat cdi.
Mon employeur ayant quelques incertitudes quant aux perspectives d avenir souhaite mettre fin a mon cdi durant mon cdi et me propose de signer dans le même temps un cdd de 4 mois.
Pouvez vous m indiquer si tout cela est légal ?
Merci.

Par **P.M.**, le **15/08/2013** à **09:28**

Bonjour,
Apparemment, vos compétences professionnelles ne sont pas remises en cause et donc cela ne justifie pas une rupture de la période d'essai...
Avant de vous engager en CDI, l'employeur aurait dû réfléchir, il ne pourrait maintenant que procéder à un licenciement...

Par **chatoon**, le **22/09/2013** à **08:36**

Bonjour,

Rompre une période d'essai en CDI, dans l'intention de signer un CDD avec le même salarié, caractérise un abus de droit, comme l'a justement mis en exergue TEDFORUM.COM.
La seule issue de votre employeur s'il veut rompre, est de procéder soit à un licenciement, soit de tirer argument d'une incompétence soudaine pour mettre fin à la période d'essai.
Mais, en fait je dois me raviser partiellement car il existe l'arme juridique de la novation d'un CDI en CDD, pour l'option de laquelle il n'incombe à aucune partie de justifier d'un motif légitime. Mais la novation implique un consentement libre de votre part et à n'en pas douter celle de votre employeur. La novation est réglée par notre code civil Français. Elle ne se présume pas et doit résulter clairement de l'acte. Ainsi, il ne suffit pas de signer un CDD en cours de période d'essai, il faut bien indiquer que le CDI est transformé en CDD.
Merci de me donner de vos nouvelles impérativement.
Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés